

**EXAMEN VTC Département 53 MAYENNE****Session Admissibilité (théorie) – 2 décembre 2025**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme **EVALBOX** lors de votre inscription.

« **EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES** »

Numéro de dossier	Résultat
155591	ADMISSIBLE
570083	ADMISSIBLE
586806	AJOURNE
588865	ADMISSIBLE
588866	ADMISSIBLE
589065	ADMISSIBLE
590042	ADMISSIBLE
590403	ADMISSIBLE
594393	ADMISSIBLE
594401	AJOURNE
594406	ADMISSIBLE
594411	ADMISSIBLE
594439	AJOURNE
594454	ADMISSIBLE
596416	ADMISSIBLE
596424	ADMISSIBLE
596438	ADMISSIBLE
598860	ADMISSIBLE
599413	AJOURNE
600777	ADMISSIBLE
604196	AJOURNE
606887	ADMISSIBLE
609739	AJOURNE
609754	ADMISSIBLE
0000391431TE5	ADMISSIBLE
0000488014TE1	ADMISSIBLE
0000564827TE1	ADMISSIBLE
0000566480TA1	ADMISSIBLE
0000588042TE1	ADMISSIBLE

A LAVAL, le 12/12/2025

Le Président,



Joël FOURNY